



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250204

Domaine : 8.3

Date de convocation : 28 mars 2025

Date de l'affichage : 28 mars 2025

Date d'affichage de la délibération : 04 avril 2025

Objet : 04 - Dénominations d'une nouvelle voie et d'une place

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE (à partir de 20h12), Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à Madame Evelyne DEL PRETE
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Monsieur Pierre MATHEVET a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents : Monsieur Frédéric DIVIALLE, Madame Sylvie MORELLE (jusqu'à 20h12)

Madame Audrey JESPAS a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de l'aménagement et de la mobilité ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.29 et L2213-28 ;

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagements, mobilité, urbanisme et environnement,

CONSIDERANT la nécessité de nommer une nouvelle voie ouverte à la circulation générale créée dans le cadre de l'aménagement du lotissement en cours de réalisation aux 71,73 et 75 avenue Roger Guichard ;

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20250403-20250204-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

CONSIDERANT la nécessité de nommer une nouvelle place créée dans le cadre de l'aménagement d'un ensemble immobilier comprenant 111 logements et 5 cellules commerciales autour d'une place ouverte à la circulation générale des piétons dans le quartier du Bas Noyer ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer l'Allée des Justes telle que définie sur le plan annexé à la présente délibération.

DECIDE de créer la Place des Lumières telle que définie sur le plan annexé à la présente délibération.

DIT que le Maire sera chargé de l'adressage des immeubles dans le cadre de ses compétences propres.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France